

Arrêtes fédéraux urgents

Référendum facultatif

(Délai référendaire: 21 août 1997)

L'Assemblée fédérale a adopté, le 30 avril 1997, les arrêtes fédéraux urgents ci-après:

Arrêté fédéral relatif à des mesures visant à améliorer l'offre de places d'apprentissage pour les années de formation 1997/98, 1998/99 et 1999/2000 (Arrêté fédéral sur les places d'apprentissage)

Arrêté fédéral sur le maintien de la qualité des infrastructures publiques (Arrêté sur les aides à l'investissement)

Arrêté fédéral sur l'encouragement des investissements privés dans le domaine de l'énergie (Arrêté sur les investissements énergétiques)

Arrêté fédéral sur l'augmentation temporaire des taux de participation aux frais d'entretien des routes nationales

Ces arrêtes sont sujet au référendum facultatif conformément à l'article 89^{bis}, 2^e alinéa, de la constitution. Le délai référendaire expire le 21 août 1997.

Le texte de ces arrêtes est publié dans le Recueil officiel des lois fédérales (RO 1997-1031, 1042, 1038 et 1036).

13 mai 1997

Chancellerie fédérale

F39232

ARRÊTÉS fédéraux urgents

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1997
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	18
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.05.1997
Date	
Data	
Seite	1385-1385
Page	
Pagina	
Ref. No	10 109 020

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.